

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date de révision 20-oct.-2023

Numéro de révision 5

## SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1. Identificateur de produit

Description du produit:

Mixed cation - étalon Concentré

Cat No. :

J/4554/05

## 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Utilisations déconseillées

Substances chimiques de laboratoire.

Pas d'information disponible

## 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société

Entité de l'UE / nom commercial

Thermo Fisher Scientific Janssen Pharmaceuticalaan 3a

2440 Geel, Belgium

Entité britannique / nom commercial

Fisher Scientific UK

Bishop Meadow Road, Loughborough, Leicestershire LE11 5RG, United Kingdom

Distributeur suisse - Fisher Scientific AG

Neuhofstrasse 11, CH 4153 Reinach

Tél: +41 (0) 56 618 41 11 e-mail - infoch@thermofisher.com

begel.sdsdesk@thermofisher.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Adresse e-mail

Tel: +44 (0)1509 231166

numéro ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59

24 heures sur 24 et 7 jours sur 7

Pour la Belgique numéro d'urgence 070 245 245. (24h/7j)

Chemtrec US: (800) 424-9300 Chemtrec EU: 001-703-527-3887

Pour les clients en Suisse :

Tox Info Suisse Numéro d'urgence : 145 (24h)

Tox Info Suisse: +41-44 251 51 51 (Numéro d'urgence depuis l'étranger)

Chemtrec (24h) Sans frais: 0800 564 402 Chemtrec Local: +41-43 508 20 11 (Zurich)

#### Mixed cation - étalon Concentré

Date de révision 20-oct.-2023

## **SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS**

## 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### CLP classification - Règlement (CE) n ° 1272/2008

## **Dangers physiques**

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

## Dangers pour la santé

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

## **Dangers pour l'environnement**

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Texte intégral des Mentions de danger; voir la section 16

## 2.2. Éléments d'étiquetage

Pas nécessaire.

## 2.3. Autres dangers

Conformément à l'Annexe XIII du règlement REACH, les substances inorganiques ne nécessitent aucune évaluation. Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

## **SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

## 3.2. Mélanges

Composant	Numéro CAS	N° CE	Pour cent en poids	CLP classification - Règlement (CE) n ° 1272/2008
Water	7732-18-5	231-791-2	>99.9	-
Chlorure de potassium	7447-40-7	231-211-8	0.02	-
Lithium chloride	7447-41-8	EEC No. 231-212-3	0.02	Acute Tox. 4 (H302) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319)
Chlorure de sodium	7647-14-5	231-598-3	0.01	-
Ammonium (chlorure d)	12125-02-9	235-186-4	0.015	Acute Tox. 4 (H302) Eye Irrit. 2 (H319)

Composants	No REACH.	
Potassium chloride	01-2119539416-36	
Lithium chloride	01-2119560574-35	
Ammonium chloride	01-2119487950-27	

## Mixed cation - étalon Concentré

Texte intégral des Mentions de danger; voir la section 16

## **SECTION 4: PREMIERS SECOURS**

#### 4.1. Description des premiers secours

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au **Contact oculaire** 

moins 15 minutes. Consulter un médecin.

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter Contact cutané

immédiatement un médecin en cas de symptômes.

Ingestion NE PAS faire vomir. Consulter un médecin.

Inhalation Transporter la victime à l'air frais. En cas de difficultés respiratoires, administrer de

l'oxygène. Consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes.

Protection individuelle du personnel Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination.

de premiers secours

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes au médecin Traiter les symptômes.

## **SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

#### 5.1. Movens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Jet d'eau, dioxyde de carbone (CO2), agent chimique sec, mousse résistant aux alcools.

## Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Aucune information disponible.

## 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

#### Produits dangereux résultant de la combustion

Oxydes de potassium, Chlorure d'hydrogène gazeux, Oxydes de sodium.

## 5.3. Conseils aux pompiers

Comme lors de tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome en mode de demande de pression, conforme aux normes MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et un équipement de protection intégral.

## SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

## 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Date de révision 20-oct.-2023

#### Mixed cation - étalon Concentré

Date de révision 20-oct.-2023

## 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne doit pas être rejeté dans l'environnement.

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une matière absorbante inerte. Conserver dans des récipients fermés adaptés à l'élimination.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir mesures de protection sous chapitre 8 et 13.

## **SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**

## 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Porter un équipement de protection individuelle/un équipement de protection du visage. Mettre en place une ventilation adaptée. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Eviter l'ingestion et l'inhalation.

#### Mesures d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Retirer et laver les gants et vêtements contaminés, y compris leur doublure intérieure, avant réutilisation. Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé.

Suisse - Stockage de substances dangereuses

Classe de stockage - SC 10/12 https://www.kvu.ch/fr/themes/substances-et-produits

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation en laboratoire

## SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

## 8.1. Paramètres de contrôle

## Limites d'exposition

Liste source (s): **CH** - Le gouvernement suisse a établi une directive sur les valeurs limites pour les matériaux de travail qui est basée sur le règlement fédéral suisse « Ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles ». Cette directive est administrée, révisée périodiquement et appliquée par la SUVA (Caisse nationale suisse d'assurance contre les accidents).

Composant	Union européenne	Le Royaume Uni	France	Belgique	Espagne
Ammonium (chlorure		STEL: 20 mg/m <sup>3</sup> 15 min	TWA / VME: 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> 8 uren	STEL / VLA-EC: 20
d)		TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> 8 hr	(8 heures).	STEL: 20 mg/m <sup>3</sup> 15	mg/m <sup>3</sup> (15 minutos).
				minuten	TWA / VLA-ED: 10
					mg/m³ (8 horas)

Composant	Italie	Allemagne	Portugal	Les Pays-Bas	Finlande
Ammonium (chlorure			STEL: 20 mg/m <sup>3</sup> 15		
d)			minutos		
			TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> 8 horas		

Composant	Autriche	Danemark	Suisse	Pologne	Norvège
Ammonium (chlorure		TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> 8 timer	TWA: 3 mg/m <sup>3</sup> 8	STEL: 20 mg/m <sup>3</sup> 15	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> 8 timer

Stunden

STEL: 20 mg/m3 15

#### Mixed cation - étalon Concentré

Date de révision 20-oct.-2023

STEL: 20 mg/m<sup>3</sup> 15

Ceiling: 20 mg/m³ fume

minutach

G)		minutter	Grandon	TWA: 10 mg/m³ 8 godzinach	minutter. set equal to the limit value for Nuisance dust;value calculated
Composant	Bulgarie	Croatie	Irlande	Chypre	République tchèque
Chlorure de potassium	TWA: 5.0 mg/m <sup>3</sup>				
Ammonium (chlorure d)	TWA: 10.0 mg/m <sup>3</sup>	TWA-GVI: 10 mg/m³ 8 satima. STEL-KGVI: 20 mg/m³ 15 minutama.	TWA: 10 mg/m³ 8 hr. fume STEL: 20 mg/m³ 15 min		TWA: 5 mg/m³ 8 hodinách. fume Ceiling: 10 mg/m³ fume
Commonant	Estania	Cibrolton	Cuòna	Uenavie	lolondo
Composant Ammonium (chlorure d)	Estonie	Gibraltar	Grèce STEL: 20 mg/m³ TWA: 10 mg/m³	Hongrie	Islande TWA: 10 mg/m³ 8 klukkustundum. fume

Composant	Lettonie	Lituanie	Luxembourg	Malte	Roumanie
Chlorure de potassium	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 5 mg/m³ IPRD			
Chlorure de sodium	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 5 mg/m³ IPRD			
Ammonium (chlorure d)	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 mg/m³ IPRD			TWA: 5 mg/m³ 8 ore STEL: 10 mg/m³ 15 minute

Composant	Russie	République slovaque	Slovénie	Suède	Turquie
Chlorure de	MAC: 5 mg/m <sup>3</sup>				
potassium					
Chlorure de sodium	MAC: 5 mg/m <sup>3</sup>				
Ammonium (chlorure	MAC: 10 mg/m <sup>3</sup>				
d)	_				

## Valeurs limites biologiques

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux

## Les méthodes de surveillance

EN 14042:2003 Identificateur de titre : Atmosphères de lieu de travail. Manuel d'application et d'utilisation de procédures d'évaluation de l'exposition à des agents chimiques et biologiques.

## Niveau dérivé sans effet (DNEL) / Niveau d'effet minimal dérivé (DMEL)

Voir le tableau pour les valeurs

Component	Effet aigu local (Dermale)	Effet aigu systémique (Dermale)	Les effets chroniques systémique (Dermale)
Chlorure de potassium		DNEL = 910mg/kg	DNEL = 303mg/kg
7447-40-7 ( 0.02 )		bw/day	bw/day
Lithium chloride			DNEL = 73.2mg/kg
7447-41-8 ( 0.02 )			bw/day
Chlorure de sodium		DNEL = 295.52mg/kg	DNEL = 295.52mg/kg
7647-14-5 ( 0.01 )		bw/day	bw/day

Component	Effet aigu local (Inhalation)	Effet aigu systémique (Inhalation)	Les effets chroniques local (Inhalation)	Les effets chroniques systémique
				(Inhalation)

#### Mixed cation - étalon Concentré

Date de révision 20-oct.-2023

Chlorure de potassium 7447-40-7 ( 0.02 )	DNEL = 5320mg/m <sup>3</sup>	DNEL = 1064mg/m <sup>3</sup>
Lithium chloride 7447-41-8 ( 0.02 )	DNEL = 30mg/m <sup>3</sup>	DNEL = 10mg/m <sup>3</sup>
Chlorure de sodium 7647-14-5 ( 0.01 )	DNEL = 2068.62mg/m <sup>3</sup>	DNEL = 2068.62mg/m <sup>3</sup>

#### Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Voir les valeurs ci-dessous.

Component	Eau douce	Des sédiments d'eau douce	Eau intermittente	Micro-organismes dans le traitement	Des sols (agriculture)
				des eaux usées	
Chlorure de potassium	PNEC = 0.1mg/L		PNEC = 1mg/L	PNEC = 10mg/L	
7447-40-7 ( 0.02 )	-				
Lithium chloride	PNEC = 10.4mg/L	PNEC = 49.9mg/kg	PNEC = 10.4mg/L	PNEC = 140.2mg/L	PNEC = 4.13mg/kg
7447-41-8 ( 0.02 )	-	sediment dw			soil dw
Chlorure de sodium	PNEC = 5mg/L			PNEC = 500mg/L	PNEC = 4.86mg/kg
7647-14-5 ( 0.01 )					soil dw

Component	Eau de mer	Des sédiments d'eau marine	Eau de mer intermittente	Chaîne alimentaire	Air
Chlorure de potassium 7447-40-7 ( 0.02 )	PNEC = 0.1mg/L				
Lithium chloride 7447-41-8 ( 0.02 )	PNEC = 1.04mg/L	PNEC = 4.99mg/kg sediment dw			

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Mesures techniques

S'assurer que les rince-œil et les douches de sécurité sont proches du poste de travail. Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Dès que possible, mettre en place des mesures de contrôle technique comme l'isolement ou le confinement du procédé, l'introduction de modifications du procédé ou de l'équipement pour minimiser les rejets ou les contacts, et l'utilisation de systèmes de ventilation correctement conçus pour maîtriser les matières dangereuses à la source

## Équipement de protection

individuelle

Protection des yeux Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches (La norme

européenne - EN 166)

Protection des mains Gants de protection

Matériau des gants	Le temps de passage	Épaisseur des gants	La norme européenne	Commentaires à gants
Gants jetables	Voir les	-	EN 374	(exigence minimale)
	recommandations			
	du fabricant			

Protection de la peau et du corps

Porter des vêtements et des gants de protection appropriés pour éviter toute exposition cutanée.

Inspecter les gants avant de l'utiliser

Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants.

(Consulter le fabricant / fournisseur pour des informations)

S'assurer que les gants sont appropriés pour la tâche

compatibilité chimique, dextérité, conditions opérationnelles, Susceptibilité utilisateur, par exemple effets de sensibilisation Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles qu Enlever les gants avec soin en évitant la contamination cutanée

Mixed cation - étalon Concentré Date de révision 20-oct.-2023

Protection respiratoire Observer la norme 29CFR 1010.134 de l'OSHA relative aux respirateurs. Si nécessaire,

toujours porter un respirateur approuvé par NIOSH.

Pour protéger le porteur, l'équipement de protection respiratoire doit être correctement

ajusté, utilisé et entretenu

À grande échelle / utilisation

d'urgence

À petite échelle / utilisation en

laboratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

Utilisez un NIOSH / MSHA ou la norme européenne EN 149:2001 appareil respiratoire approuvé si les limites d'exposition sont dépassées ou si des symptômes d'irritation ou

d'autres ont de l'expérience

Lorsque PRE est utilisé un test d'adéquation du masque doit être effectuée

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

## **SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

## 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**État physique** Liquide

**Aspect** Aucune information disponible Odeur Aucune information disponible Seuil olfactif Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Point/intervalle de fusion Point de ramollissement Aucune donnée disponible Point/intervalle d'ébullition Aucune donnée disponible Inflammabilité (Liquide) Aucune donnée disponible Inflammabilité (solide, gaz) Aucune information disponible Limites d'explosivité Aucune donnée disponible

Point d'éclair Aucune donnée disponible Méthode - Aucune information disponible

Température d'auto-inflammabilité
Température de décomposition
pH Aucune donnée disponible
Aucune donnée disponible
Aucune information disponible
Aucune donnée disponible
Aucune donnée disponible
Aucune information disponible
Aucune information disponible
Aucune information disponible

Coefficient de partage (n-octanol/eau)

Composant log Pow
Lithium chloride -2.66
Ammonium (chlorure d) -4.38

Pression de vapeur

Densité / Densité

Densité apparente

Densité de vapeur

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Caractéristiques des particules Sans objet (liquide)

(Air = 1.0)

## 9.2. Autres informations

## **SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

10.1. Réactivité

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies

Mixed cation - étalon Concentré

Date de révision 20-oct.-2023

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

## 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse Réactions dangereuses Aucune polymérisation dangereuse ne se produit.

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Produits incompatibles. Excès de chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Agents comburants forts.

## 10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes de potassium. Chlorure d'hydrogène gazeux. Oxydes de sodium.

## **SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

## 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

## Informations sur le produit

a) toxicité aiguë;

Oral(e) Cutané(e) Inhalation Compte tenu des données ATE, les critères de classification ne sont pas remplis Compte tenu des données ATE, les critères de classification ne sont pas remplis Compte tenu des données ATE, les critères de classification ne sont pas remplis

Composant	DL50 oral	DL50 dermal	LC50 (CL50) par inhalation
Water	-	-	-
Chlorure de potassium	LD50 = 2600 mg/kg (Rat)	-	-
Lithium chloride	LD50 = 526 mg/kg (Rat)	>2000 mg/kg (Rat)	>5.57 mg/L/4h (Rat)
Chlorure de sodium	LD50 = 3 g/kg ( Rat )	LD50 > 10000 mg/kg ( Rabbit )	LC50 > 42 mg/L (Rat) 1 h
Ammonium (chlorure d)	1650 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg	-

b) corrosion cutanée/irritation cutanée;

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

c) lésions oculaires graves/irritation D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis oculaire;

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;

**Respiratoire**D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis **Peau**D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

e) mutagénicité sur les cellules

germinales;

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

f) cancérogénicité; D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Aucune substance chimique cancérogène connue n'est contenue dans ce produit

g) toxicité pour la reproduction; D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Mixed cation - étalon Concentré

 h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique;

h) toxicité spécifique pour certains D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Date de révision 20-oct.-2023

i) toxicité spécifique pour certains

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

organes cibles — exposition répétée;

Organes cibles Aucune information disponible.

j) danger par aspiration; D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Symptômes / effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Pertinentes pour l'évaluation des effets de la perturbation du système endocrinien pour la santé humaine. Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

## **SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

12.1. Toxicité

Effets d'écotoxicité

Ne contient pas de substances connues pour être dangereuses pour l'environnement ou non-dégradables dans des stations de traitement d'eaux usées.

Composant	Poisson d'eau douce	Puce d'eau	Algues d'eau douce
Chlorure de potassium	Lepomis macrochirus: LC50:	EC50: 825 mg/L/48h	EC50: 2500 mg/L/72h
	1060 mg/L /96h		
	Pimephales promelas: LC50: 750		
	- 1020 mg/L /96h		
Lithium chloride	EC50: 158 mg/L/96h (rainbow		
	trout)		
Chlorure de sodium	Pimephals prome: LC50: 7650	EC50: 1000 mg/L/48h	
	mg/L/96h		
Ammonium (chlorure d)	Cyprinus carpio:	EC50 = 202  mg/L/24h	-
	LC50 = 209 mg/L		

Composant	Microtox	Facteur M
Ammonium (chlorure d)	-	

12.2. Persistance et dégradabilité Devrait être biodégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation Une bioaccumulation est peu probable

Composant	log Pow	Facteur de bioconcentration (BCF)
Lithium chloride	-2.66	Aucune donnée disponible
Ammonium (chlorure d)	-4.38	Aucune donnée disponible

12.4. Mobilité dans le sol Le produit est soluble dans l'eau, et peuvent se propager dans les systèmes d'eau

**12.5. Résultats des évaluations PBT** Conformément à l'Annexe XIII du règlement REACH, les substances inorganiques ne **et vPvB** nécessitent aucune évaluation.

Mixed cation - étalon Concentré

Date de révision 20-oct.-2023

12.6. Propriétés perturbant le

système endocrinien Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

12.7. Autres effets néfastes

Des polluants organiques Ce produit ne contient aucun connu ou suspecté substance

persistants

Potentiel de destruction de l'ozone Ce produit ne contient aucun connu ou suspecté substance

## SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits non

utilisés

Les entités générant des déchets chimiques doivent vérifier si la substance chimique rejetée est classée comme déchet dangereux. Les entités générant des déchets doivent également consulter les réglementations locales, régionales et nationales sur les déchets dangereux pour garantir une classification totale et précise.

Emballages contaminés Vider les restes. Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Ne

pas réutiliser des récipients vides.

Le code européen des déchets D'après le Catalogue européen des déchets, les Codes de déchets ne sont pas spécifiques

aux produits, mais aux applications.

Autres informations Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour

laquelle le produit a été utilisé.

Ordonnance suisse sur les déchets L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales

en vigueur. Ordonnance sur la prévention et l'élimination des déchets (Ordonnance sur les

déchets, ADWO) SR 814.600

https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2015/891/fr

## **SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

IMDG/IMO Non réglementé

14.1. Numéro ONU

14.2. Désignation officielle de

transport de l'ONU

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport

14.4. Groupe d'emballage

ADR Non réglementé

14.1. Numéro ONU

14.2. Désignation officielle de

transport de l'ONU

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport

14.4. Groupe d'emballage

<u>IATA</u> Non réglementé

14.1. Numéro ONU

Mixed cation - étalon Concentré

Date de révision 20-oct.-2023

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

14.4. Groupe d'emballage

14.5. Dangers pour l'environnement Pas de dangers identifiés

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas de précautions spéciales requises.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de

Non applicable, les produits emballés

ľOMI

## **SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

## Inventaires internationaux

Europe (EINECS/ELINCS/NLP), Chine (IECSC), Taiwan (TCSI), Korea (KECL), Japan (ENCS), Japan (ISHL), Canada (DSL/NDSL), Australie (AICS), New Zealand (NZIoC), Philippines (PICCS). US EPA (TSCA) - Toxic Substances Control Act, (40 CFR Part 710)

Composant	Numéro CAS	EINECS	ELINCS	NLP	IECSC	TCSI	KECL	ENCS	ISHL
Water	7732-18-5	231-791-2	ı	-	X	X	KE-35400	X	-
Chlorure de potassium	7447-40-7	231-211-8	-	-	Х	Х	KE-29086	X	X
Lithium chloride	7447-41-8	231-212-3	-	-	Х	Х	KE-22552	Х	Χ
Chlorure de sodium	7647-14-5	231-598-3	-	-	Х	Х	KE-31387	X	Х
Ammonium (chlorure d)	12125-02-9	235-186-4	-	-	Х	Х	KE-01645	Х	X

Composant	Numéro CAS	TSCA	TSCA Inventory notification -	DSL	NDSL	AICS (Australie)	NZIoC	PICCS
			Active-Inactive					
Water	7732-18-5	Х	ACTIVE	Х	-	X	X	Х
Chlorure de potassium	7447-40-7	Х	ACTIVE	Х	-	X	X	X
Lithium chloride	7447-41-8	Х	ACTIVE	X	-	X	X	X
Chlorure de sodium	7647-14-5	Х	ACTIVE	Х	-	X	X	Х
Ammonium (chlorure d)	12125-02-9	Х	ACTIVE	Х	-	X	X	X

**Légende:** X - Listé '-' - Not Listed **KECL** - NIER number or KE number (http://ncis.nier.go.kr/en/main.do)

## Autorisation/Restrictions selon EU REACH

Composant	Numéro CAS	REACH (1907/2006) - Annexe XIV - substances soumises à autorisation	REACH (1907/2006) - Annexe XVII - Restrictions applicables à certaines substances dangereuses	Règlement REACH (CE 1907/2006) article 59 - Liste candidate des substances extrêmement préoccupantes (SVHC)
Water	7732-18-5	-	-	-
Chlorure de potassium	7447-40-7	-		-
Lithium chloride	7447-41-8	-	-	-
Chlorure de sodium	7647-14-5	-	-	-
Ammonium (chlorure d)	12125-02-9	-	Use restricted. See item 75. (see link for restriction details) Use restricted. See item 65. (see link for restriction details)	-

#### Mixed cation - étalon Concentré

Date de révision 20-oct.-2023

Liens REACH

https://echa.europa.eu/substances-restricted-under-reach

## Seveso III Directive (2012/18/EC)

Composant	Numéro CAS	La directive Seveso III (2012/18/EU) - Quantités de qualification pour la notification des accidents majeurs	Directive Seveso III (2012/18/CE) - Quantités de qualification pour Exigences relatives aux rapports de sécurité
Water	7732-18-5	Sans objet	Sans objet
Chlorure de potassium	7447-40-7	Sans objet	Sans objet
Lithium chloride	7447-41-8	Sans objet	Sans objet
Chlorure de sodium	7647-14-5	Sans objet	Sans objet
Ammonium (chlorure d)	12125-02-9	Sans objet	Sans objet

Du règlement (UE) no 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux
Sans objet

Contient des composants qui répondent à une « définition » de substance per et polyfluoroalkyle (PFAS)? Sans objet

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail .

## Réglementations nationales

## Classification allemande WGK C

Classe dangereuse pour l'environnement aquatique = 2 (auto-classification)

Composant	Classification d'Eau Allemande (AwSV)	Allemagne - TA-Luft classe
Chlorure de potassium	WGK1	
Lithium chloride	WGK1	
Chlorure de sodium	WGK1	
Ammonium (chlorure d)	WGK1	

Composant	France - INRS (tableaux de maladies professionnelles)
Chlorure de potassium	Tableaux des maladies professionnelles (TMP) - RG 67
Chlorure de sodium	Tableaux des maladies professionnelles (TMP) - RG 78

#### Réglementation suisse

Article 4 par. 4 de l'Ordonnance sur la protection des jeunes sur le lieu de travail (RS 822.115) et article 1 lit.f du règlement du DEFR sur les travaux dangereux et les jeunes (RS 822.115.2).

Prenez note de l'article 13 de l'ordonnance sur la maternité (RS 822.111.52) concernant les femmes enceintes et allaitantes.

	Component	Suisse - Ordonnance sur la réduction des risques liés à la manipulation de préparations de substances dangereuses (RS 814.81)	Suisses - Ordonnance sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (VOCV)	Suisse - Ordonnance de la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause
Ī	Chlorure de sodium 7647-14-5 ( 0.01 )	Substances interdites et réglementées		
Ī	Ammonium (chlorure d) 12125-02-9 ( 0.015 )	Substances interdites et réglementées		

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Mixed cation - étalon Concentré

Date de révision 20-oct.-2023

Une sur la sécurité chimique Évaluation / rapport (CSA / CSR) n'a pas été effectuée

## **SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS**

## Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H315 - Provoque une irritation cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

#### Légende

**CAS** - Chemical Abstracts Service

EINECS/ELINCS – Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes/Liste européenne des substances chimiques notifiées

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian

Inventory of Chemical Substances)

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées NZIoC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

WEL - Limite d'exposition en milieu de travail

**ACGIH** - American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Association américaine des hygiénistes industriels, États-Unis)

**DNEL** - Dose minimale pour un risque acceptable

RPE - Équipement de protection respiratoire

LC50 - Concentration létale à 50% NOEC - Concentration sans effet observé

PBT - Persistante, bioaccumulable, toxique

TWA - Moyenne pondérée dans le temps

CIRC - Centre international de recherche sur le cancer

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

LD50 - Dose létale à 50%

EC50 - Concentration efficace 50%

POW - Coefficient de partage octanol: eau

vPvB - très persistantes et très bioaccumulables

ADR - Accord européen relatif au transport international des

marchandises Dangereuses par Route

IMO/IMDG - International Maritime Organization/International Maritime

Dangerous Goods Code

OECD - Organisation de coopération et de développement économiques ATE - Estimation de la toxicité aiguë

**BCF** - Facteur de bioconcentration (FBC)

ICAO/IATA - International Civil Aviation Organization/International Air Transport Association

MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution

par les navires

COV - (composés organiques volatils)

#### Principales références de la littérature et sources de données

https://echa.europa.eu/information-on-chemicals

Fournisseurs fiche technique de sécurité, ChemADVISOR - LOLI, Merck index, RTECS

D'après les données d'essai Dangers physiques

Méthode de calcul Dangers pour la santé Méthode de calcul Dangers pour l'environnement

## Conseil en matière de formation

Formation de sensibilisation aux dangers chimiques, incluant l'étiquetage, les fiches de données de sécurité, l'équipement de protection individuel et l'hygiène.

Date de révision 20-oct.-2023 Sans objet. Sommaire de la révision

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006. RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION modifiant l'annexe II du règlement (CE) no 1907/2006 .

Pour la Suisse - Erstellt nach den technischen Vorschriften nach Anhang 2 Ziffer 3 ChemV (SR 813.11 - Verordnung über den Schutz vor gefährlichen Stoffen und Zubereitungen).

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos

Mixed cation - étalon Concentré

Date de révision 20-oct.-2023

connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte

Fin de la Fiche de données de sécurité